

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 14 juin 2012

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-6-6-5

Service consulté

C233
VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE
TRAVAUX DE CONSERVATION ET D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR DES
ARBRES REMARQUABLES À HIRTZBACH

Résumé : Dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine arboré, le Conseil Général subventionne les travaux de restauration, de conservation et d'entretien effectués sur des arbres remarquables appartenant à des communes, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables, selon le barème départemental des travaux de voirie.

La commune de HIRTZBACH, qui répond à ces critères, sollicite l'aide financière du Département pour effectuer des travaux d'entretien sur 42 tilleuls et demande à bénéficier à ce titre d'une subvention de 3.044 €.

La Commune de HIRTZBACH nous a fait part de la nécessité d'effectuer des travaux de conservation et d'entretien sur 42 tilleuls centenaires classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables situés rue Principale à HIRTZBACH.

Dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine arboré, les travaux de conservation et d'entretien effectués sur des arbres remarquables appartenant à des communes sont subventionnés selon le barème départemental des travaux de voirie.

Le montant éligible de cette action est de 12.684 € soit une aide financière de 3.044 € avec un taux de subvention de 24 %, les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C233 au chapitre 204 – nature 204142 – Fonction 738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER